



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 11758

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la coopération sur la situation des retraités de l'ex-territoire des Afars et des Issas, qui rencontrent de grandes difficultés pour percevoir leur pension de retraite. Ces difficultés se sont manifestées par des retards fréquents et, récemment, par l'absence totale de paiement. Malgré les interventions répétées du consulat général de France et de l'ambassadeur de France, la caisse des prestations sociales de Djibouti ne respecte pas ses engagements et les pensions impayées sont en nombre croissant. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour que le droit à la retraite soit garanti à nos compatriotes ayant quitté Djibouti après avoir exercé une activité professionnelle durant plusieurs années.

Texte de la réponse

Il est indiqué à l'honorable parlementaire que la caisse des prestations sociales, créée en 1969, qui gérât le régime des retraites mis en place au 1er janvier 1976, a très vite connu des difficultés financières ne lui permettant plus de faire face à ses obligations. Dès lors, elle a réglé les pensions des assurés, nationaux djiboutiens ou ressortissants français, avec des retards s'accumulant. La représentation diplomatique française à Djibouti a fait savoir qu'un apurement partiel des arriérés de pensions est actuellement en cours, financé par une tranche de la subvention d'ajustement structurel accordée par la France au titre de 1996. Pour l'avenir, il est précisé que la loi du 6 mai 1997 a créé l'« organisme des prestations sociales » qui se substitue à l'ex-CPS. De nouvelles dispositions concernant le régime des retraites ont été ainsi élaborées qui, grâce à une rationalisation des conditions d'octroi des prestations, devraient résoudre les difficultés financières de l'ancienne caisse et permettre en conséquence à nos compatriotes de bénéficier de leurs droits.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11758

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1421

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2845